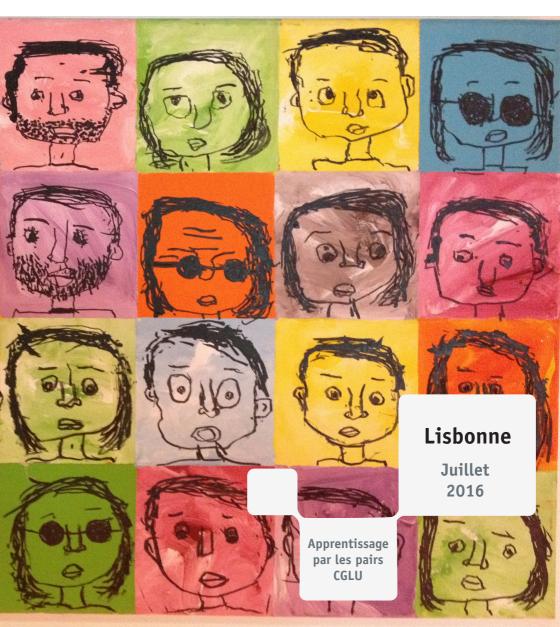
20

COHÉSION SOCIALE ET DIALOGUE Interculturel et interreligieux

Le rôle des gouvernements locaux dans les politiques publiques d'inclusion sociale des migrants



LE NOUVEL AGENDA URBAIN, adopté per les États des Nations Unies en octobre 2016 lors de la Conférence sur le Développement Urbain Durable et le Logement – Habitat III, reconnait le caractère universel et indivisible des droits humains pour toutes les personnes, « quel que soit leur statut migratoire ». En effet, le paragraphe 28 indique que « Nous » [les États membres] nous engageons à garantir le plein respect des droits fondamentaux des réfugiés, des personnes déplacés et des migrants, quel que soit leur statut migratoire, et à soutenir les villes qui les accueillent, dans l'esprit de la coopération international, en prenant en compte les situations nationales et le fait que, si les mouvements importants de populations vers les villes engendrent nombre de difficultés, ils peuvent aussi apporter à la vie urbaine d'intéressants appoints sur les plans sociaux, économiques et culturels ».

Les ODDs adressés dans ce document sont les suivants :





PAYS À L'AUTRE

CIBLE 5

CIBLE 2 CIBLE 7



AVANT-PROPOS

LA MIGRATION EN MÉDITERRANÉE: UN PHÉNOMÈNE GLOBAL POUR DES DÉFIS PARTAGÉS

La Méditerranée a toujours constitué une zone de migration, de brassage et de métissage. Le XXIème siècle ne fait pas exception à la règle ni à l'histoire, bien au contraire le phénomène s'accroit. Le bassin méditerranéen est soumis à des pressions de plus en plus grandes, aux niveaux économique, politique et climatique, qui se traduisent aujourd'hui par une augmentation exponentielle du nombre de personnes migrantes. En effet, les conflits armés, les conséquences du réchauffement climatique ou encore le manque de transition politique et économique dans les pays de la rive sud et de l'Afrique sub-saharienne, conjugués au mythe encore présent de l'eldorado européen, sont autant de facteurs qui alimentent des flux migratoires souvent contraints et poussent les populations à l'exode en recherche d'un futur meilleur pour eux et pour leurs proches. Sauf qu'aujourd'hui ce phénomène s'accompagne de tragédies humaines car les populations sont décidées à traverser au péril de leur vie.

Dès lors, face à une réalité présente au niveau local, quelles sont les actions et réponses des gouvernements locaux face aux défis que génèrent ces migrations ? Comment les collectivités peuvent-elles contribuer à l'inclusion des nouveaux arrivants et créer et maintenir la cohésion sociale ? Quelles dialogues doivent être mis en place ? Quelles approches et dispositions permettent aux collectivités d'agir alors même qu'aucune compétence directe ne leur est attribuée dans ce cadre ?

LISBONNE: INTERCULTURALITÉ ET CITOYENNETÉ AU CŒUR DE LA POLITIQUE LOCALE

La municipalité de Lisbonne a toujours eu une préoccupation constante pour la promotion de l'interculturalité et l'intégration des immigrants. La ville reconnait le potentiel que la diversité culturelle représente et oriente ses actions vers la promotion du dialogue interculturel et du respect des différences, afin d'assoir la Capitale comme une ville inclusive et génératrice d'opportunités pour toutes et tous.

En ce sens, la municipalité fut pionnière en 1993, quand elle a créé le Conseil Municipal des Communautés Immigrantes et des Minorités Ethniques, rebaptisé Conseil Municipal pour l'Interculturalité et la Citoyenneté (CMIC). C'est une structure consultative active et fédératrice des intérêts et des politiques municipales en ce qui concerne les questions de l'immigration et de la diversité culturelle.

En plus du CMIC, la municipalité de Lisbonne s'est engagée à poursuivre des politiques qui favorisent et renforcent l'intégration des immigrants dans la ville, prenant en compte les différents domaines d'action qui transparaissent dans les documents d'orientation du Gouvernement de la Ville, ainsi que les orientations stratégiques du Département des Droits Sociaux, en particulier:

• Dans le programme du Gouvernement de la ville de Lisbonne pour 2013-2017, l'axe « Lisbonne Inclusive » établit comme objectif la mise en place d'une « Ville de Dialogue et d'interculturalité, où tous font partie de la solution, où tous y appartiennent (...) » ;

• Dans le Plan d'Action pour les Droits Sociaux pour 2014-2017, il est affirmé que « la cohésion économique, sociale et territoriale est la base pour le développement équilibré d'une région déterminée (...) [et qui se matérialise] grâce à la mise en œuvre de politiques publiques intégrées qui favorisent le développement d'une société donnée dans toutes ses dimensions », avec comme mission « de soutenir et d'inclure la population immigrée », en vue d'approfondir le « dialogue interculturel et inter-religieux ».

En outre, dans son agenda stratégique, le Plan de Développement Social (2013-2015) du Réseau Social de Lisbonne est également défini comme un scénario visant une plus grande mobilisation des associations et institutions qui traitent de l'interculturalité. Leur rôle dans la dynamisation d'initiatives et d'activités de promotion de l'interculturalité, renforcera une intégration plus complète des immigrants qui vivent et/ou travaillent à Lisbonne. Ceci implique également une articulation et une rationalisation des ressources et moyens existants dans les différentes unités du Conseil Municipal de Lisbonne (CML) ; notamment la définition de stratégies et de mesures pour contribuer à la connaissance et la valorisation de la diversité culturelle, ainsi que pour lutter contre les phénomènes d'exclusion sociale, de discrimination et de xénophobie.

Dans cette optique, le CML a approuvé à l'unanimité lors d'une réunion du Conseil du 24 septembre 2014, l'élaboration du Plan Municipal pour l'Intégration des Immigrants de Lisbonne (PMIIL), devenant ainsi un engagement de toutes les forces politiques locales.

Aujourd'hui, nous nous sommes engagés à mettre en œuvre le PMIIL. Nous considérons ce travail comme un processus d'engagement et d'appropriation par toutes les structures de la ville dans le domaine de l'interculturalité et de la liberté religieuse. Par ailleurs, ce plan reste ouvert à la participation de tous les organismes qui renforcent l'inclusion des personnes de différentes origines dans la ville de Lisbonne.

ECHANGE, PARTAGE ET TRAVAIL EN RÉSEAU POUR CHANGER LA NARRATIVE AU NIVEAU LOCAL ET INTERNATIONAL

L'expérience de notre ville et le modèle choisit sont un exemple d'approche, une approximation faite en fonction ne notre réalité, de nos compétences et de nos moyens. Cependant, il est difficile de donner des réponses précises et surtout globales à ces questions car les villes, les cadres législatifs, les migrants et les migrations sont très hétérogènes. Il ne s'agit donc pas ici de proposer une solution adaptable, mais de créer des dialogues, des échanges et des réflexions communes pour avancer conjointement dans la construction de nos sociétés futures. En effet, il est certain que le bassin méditerranéen sera, dans les prochaines décennies, le théâtre de migration de masse et nous, pouvoirs locaux et régionaux, devons-nous préparer à intégrer ces phénomènes dans nos politiques locales afin de fournir des services de qualité à tous les citoyens (migrants inclus) et de valoriser et exploiter au maximum les ressources présentes sur nos territoires.

La migration charrie beaucoup de tabous, d'inquiétudes et de peurs souvent infondés car basés sur la méconnaissance de l'autre. Dans un élan humaniste et conjointement à CGLU, nous devrons aider à changer la narrative sur la question de la migration, notamment au travers de projets du type Migration Ville à Ville en Méditerranée, et mettre l'accent sur les aspects bénéfiques sans trop s'éloigner de la réalité.

João Carlos Afonso - Adjoint au maire de Lisbonne déléqué aux droits sociaux



La présente publication relate les contenus et échanges de la *première réunion* d'apprentissage entre pairs du projet « Migration Ville à Ville en Méditerranée » (MC2CM) portant sur le rôle des administrations municipales dans la cohésion sociale et le dialogue interculturel et interreligieux.

Cette rencontre a été accueillie par la ville de Lisbonne les 12 et 13 juillet 2016, en présence de représentants des villes de Amman, Lyon, Madrid, Tanger, Tunis, Turin et Vienne, ainsi que du Fonds Catalan de Coopération pour le Développement (Coordinateur du groupe de travail de CGLU sur les migrations).

Les contenus et l'animation ont été réalisés et coordonnés par la **Commission Inclusion Sociale**, **Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU (CISDPDH)**. En particulier, la CISDPDH a conçu le document de référence thématique¹ qui a servi de base au débat sur les concepts de la cohésion sociale et du dialogue interculturel et interreligieux et sur le rôle des autorités locales dans ce cadre. La session s'est organisée autour d'exercices participatifs afin d'échanger sur les pratiques les plus adaptées selon les contextes pour contribuer à l'inclusion des migrants au niveau local dans une perspective interculturelle et de cohésion.

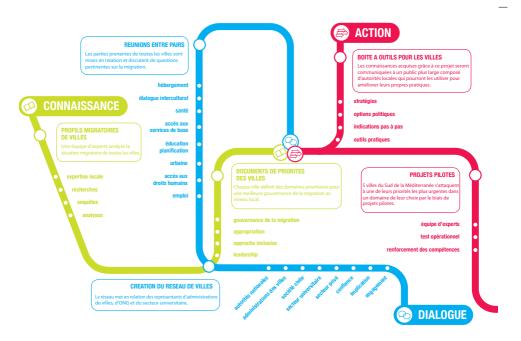
Les méthodologies d'échange proposées incluent l'identification des mythes et réalités de la migration, la mise en place d'un diagramme de causes à effets (Ishikawa) pour identifier les freins que rencontrent les administrations dans la mise en place de la cohésion, une visite de terrain (Lisbonne), la présentation de cas concrets (Vienne, Madrid) et un travail de groupe autour de la résolution d'un cas pratique basé sur une situation réelle de la ville de Lyon pour confronter les activités mises en œuvre par la ville et les approches proposées par les participants.

¹ http://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/MC2CM_BackgroundPaper_P2P_Lisbon_FR.pdf

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet **Migration Ville à Ville en Méditerranée** dont l'objectif est de contribuer à améliorer la gouvernance des migrations au niveau local au sein d'un réseau de villes en Europe et au sud de la Méditerranée. Ce projet se base sur une approche mettant l'accent sur l'intégration et l'inclusion, ainsi que l'accès des migrants aux droits humains et aux services de base. Le projet vise également à renforcer les capacités des villes dans ce domaine.

Financé par l'Union européenne et cofinancé par l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération, le projet MC2CM est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD), en partenariat avec Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) et le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (ONU-HABITAT), ainsi qu'avec l'Agence des Nations Unis pour les réfugiés (UNHCR) en tant que partenaire associé.

Les activités sont regroupées en trois composantes : Connaissance ; Dialogue ; Action.



La composante dialogue inclut 7 réunions d'apprentissage qui porteront sur : Cohésion sociale et dialogue interculturel et interreligieux ; Emploi et entrepreneuriat ; Garantie droits humains et accès aux services de base ; Accueil des Réfugiés ; Coordination interinstitutionnelle ; Planification territoriale et logement ; Éducation et lanque.



D'ici à 2050, la population urbaine devrait passer de 3,9 milliards de personnes aujourd'hui à quelques 6,4 milliards de personnes. Le phénomène migratoire est un moteur important de cette évolution, qui transforme les villes en des lieux de vie caractérisés par de plus grandes diversités et mobilités.

Selon l'Organisation Internationale des Migrations¹, « Les vingt plus grandes villes du monde accueillent près d'un migrant sur cinq. Dans nombre d'entre elles, les migrants représentent un tiers ou plus de la population. D'autres villes ont connu une croissance notable de la migration ces dernières années. En Asie et en Afrique, on s'attend à ce que les petites villes en expansion rapide absorbent la quasi-totalité de l'accroissement futur de la population urbaine mondiale. Cette mobilité en direction des villes et des zones urbaines se caractérise par la temporalité et la circularité du processus de migration interne. »

Le plus grand défi des gouvernements locaux est de réussir à fournir les services nécessaires répondant aux besoins de leurs citoyens. Des populations, de plus en plus diverses et mobiles façonnent les villes contemporaines. Cet aspect doit aujourd'hui être pris en compte dans les politiques locales afin de mettre en œuvre la cohésion sociale, tout en assurant des services de base pour tous. Cette responsabilité des gouvernements locaux et de la société civile ne saurait cependant se passer d'un cadre favorable aux niveaux national et international.

Etat de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, OIM: http://publications.iom.int/es/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2015-les-migrants-et-les-villes-de-nouveaux-partenariats

L'INTEGRATION, UNE OUESTION EMINEMMENT POLITIQUE ET NATIONAL E²:

Le terme d'intégration est essentiellement lié aux politiques nationales en matière d'immigration. Il a reçu diverses acceptions en fonction des contextes historiques, sociaux et politiques. Initialement développé au Royaume Uni, à la fin des années 60, il correspondait à une vision portée par le Secrétaire d'Etat Roy Jenkins, selo n laquelle l'intégration ne doit pas reposer sur l'assimilation mais au contraire poursuivre le but d'une société multiculturelle et sans discrimination, basée sur l'enrichissement mutuel. Dans ce cadre, les groupes ethniques et les organisations sociales étaient des interlocuteurs importants entre l'Etat, la société et les cibles des politiques de relations communautaires.

C'est à partir de la fin des années 90, dans un contexte économique plus contraint en plus de la fermeture des frontières, que les politiques nationales d'intégration européenne se sont peu à peu fondées sur une relation de contractualisation individualisée entre le migrant et l'Etat. La capacité du migrant à s'intégrer socialement et économiquement est ainsi devenue la condition de l'octroi de son statut de résident et souvent d'entrée dans les pays.

Dans certains pays, comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Autriche, où la décentralisation est forte, l'intégration a été une question avant tout locale et provinciale avant que les Etats s'en emparent, provoquant souvent des conflits d'approche. Ainsi, une large série de pratiques d'intégration au niveau local, basées sur l'accès aux droits et souvent conduites avec la participation des migrants se sont développées dans ces pays. Elles ont souvent permis de répondre aux préoccupations quotidiennes des migrants et de maintenir un équilibre social au sein de la société.

LA COHESION SOCIALE, AU NIVEAU LOCAL

Le concept de cohésion sociale permet d'appréhender les interactions entre les populations. En effet, la notion de cohésion, fait place à un protagonisme partagé des sociétés d'accueil et des migrants, au sein d'un processus commun de développement des territoires et semble ainsi mieux répondre aux enjeux du dialogue interculturel.

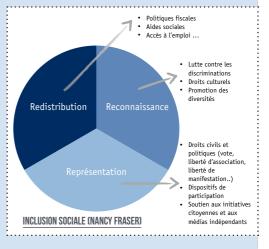
La cohésion sociale s'appuie sur le capital social des individus, c'est-à-dire leur capacité à interagir les uns avec les autres au bénéfice de l'ensemble de la société. Cette notion de capital social ne peut toutefois faire abstraction des cadres politiques et sociaux sur lesquels se fondent les relations dans une société donnée : les rapports de classe, de genre et de races, le degré de protection sociale, le système politique qui définit et garantit l'étendue des droits, le pluralisme et le respect.

² Perchinig et al., (2012), The National Policy Frames for the Integration of Newcomers. PROSINT Comparative Report. http://research.icmpd.org/fileadmin/ResearchWebsite/Project_material/PROSINT/Reports/WP2_CompRep_Final03052012.pdf

Pour la sociologue américaine Nancy Fraser, toute politique publique d'inclusion sociale doit agir à trois niveaux :

- La redistribution, contre les inégalités résultant du système économique
- La reconnaissance, contre les inégalités de statuts résultant de l'organisation sociale (M.Weber)
- La représentation et la participation, contre les inégalités provenant du système politique.

Ainsi, du point de vue de leur conception et des critères de gestion, les politiques d'inclusion doivent garantir l'accès universel aux services de base et la sauvegarde des droits du citoyen; elles doivent s'orienter vers la transformation de la réalité sociale comme le dictent les valeurs d'équité, de solidarité et de respect des différences; et, finalement, elles doivent s'engager dans le futur du



monde en promouvant le développement durable et en contribuant à la lutte contre le changement climatique.¹

D'un point de vue local, la cohésion sociale suppose trois éléments principaux :

- Des actions pour lutter contre les inégalités, à travers la garantie des droits par les autorités compétentes mais aussi dans le cadre d'une co-responsabilité avec l'ensemble des acteurs du territoire :
- Le renforcement des valeurs communes fondées notamment sur la reconnaissance mutuelle de l'altérité comme une richesse. Au niveau local, on parle souvent de vivre ensemble;
- La mise en œuvre de **dispositifs de participation** politiques afin de corriger les inégalités de représentation.

Ainsi, les politiques de cohésion sociale cherchent généralement à développer l'égalité en renforçant les capacités individuelles et collectives, les actions sociales et les politiques redistributives fiscales qui contribuent à réduire les inégalités, mais aussi à mettre en place des actions liées à la citoyenneté pour travailler sur les valeurs communes.

Pour un Monde de villes inclusives, Document de positionnement politique approuvé par le Conseil Mondial de CGLU, 2008: https://issuu.com/cisdpdh/docs/por_un_mundo_de_ciudades inclusivas

I F PHÉNOMÈNE DE L'EXCLUSION SOCIALE DES MIGRANTS DANS LES VILLES

Aborder la question de l'inclusion des migrants, c'est savoir répondre aux différents facteurs à l'origine de leur exclusion. Ces facteurs sont interdépendants les uns des autres et c'est pour cela que parfois, agir sur l'un d'eux a un effet levier sur les autres.

- Le facteur politique et juridique: Dans les cas des primo-arrivants, l'exclusion provient d'abord du statut et de la non reconnaissance de la citoyenneté qui empêche l'exercice de la plupart des droits des citoyens dans la société d'accueil : les droits sociaux, le droit au logement, etc. Cependant, en théorie, il n'est pas possible d'invoquer le statut juridique du migrant pour le priver des droits essentiels de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948.
- Le facteur économique: La non maîtrise des codes sociaux et des études reconnues dans le pays d'accueil ou encore les limitations au marché du travail pour les migrants établis par les législations nationales (permis de travail) rendent difficile leur inclusion d'un point de vue économique.
- Le facteur social et culturel : Bien souvent à ces sources d'exclusions, s'ajoute une exclusion fondée sur le statut d'étranger ou de minorités ethniques ou religieuses souvent victimes de discriminations structurelles dans la société d'accueil. Ainsi, par exemple les gitans, les noirs, les musulmans dans les pays chrétiens ou les chrétiens dans les pays musulmans sont victimes de préjugés très ancrés dans la société qui sont à la base de privations systématiques de droits. Ces discriminations ont souvent pour conséquence d'alimenter des phénomènes d'auto-exclusion et de repli, du fait que les migrants ne se sentent pas légitimes pour participer dans la société d'accueil.

Le facteur aggravant du genre : Les femmes ou les transgenres ou homosexuels rencontrent des difficultés spécifiques dans les parcours migratoires les rendant particulièrement vulnérables aux trafics et à l'exploitation sexuelle, aux traitements dégradants. Il est donc nécessaire d'établir des cadres d'interventions spécifiques pour ces catégories de migrants.

Le cas des mineurs isolés: De plus en plus, les personnes qui arrivent dans les villes sont des mineurs isolés. Comme pour le genre, la jeunesse est un facteur aggravant qui expose le jeune à plus de vulnérabilité et suppose de mettre en place des actions spécifiques pour protéger les droits des enfants, comme le prévoit la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (non détention, placement, éducation...).

Ces différents phénomènes d'exclusion entraînent des situations de marginalisation et d'invisibilisation, qui de façon quasiment systématique se reflètent dans l'espace sous forme de ségrégation socio-spatiale avec la création de quartiers informels où se concentrent des poches de pauvreté. Ces phénomènes mettent en péril le bien vivre ensemble et renforcent le sentiment d'exclusion subi par les migrants, en même temps qu'ils nourrissent des craintes xénophobes dans la société d'accueil.



LA COHÉSION SOCIALE AU CANADA

Les Canadiens ont été parmi les premiers à utiliser ce terme en politique publique dans les années 60. La cohésion sociale renvoie « au processus en marche pour développer une communauté basée sur des valeurs partagées, des défis communs et une égalité des chances au sein du Canada, s'appuyant sur un sens de la confiance, de l'espoir et de réciprocité pour tous les Canadiens ».

La cohésion sociale se fonde sur 5 axes :

- 1. L'appartenance par opposition à l'isolement, qui renvoie à la notion de valeurs communes, d'identité et de sentiment d'engagement ;
- 2. L'inclusion, par opposition à l'exclusion, qui concerne l'égalité des chances ;
- 3. La participation, par opposition au non engagement;
- 4. La reconnaissance, par opposition au rejet, qui concerne le respect et la tolérance dans des sociétés plurielles ;
- 5. La légitimité, par opposition à l'illégitimité, en ce qui concerne les institutions¹.

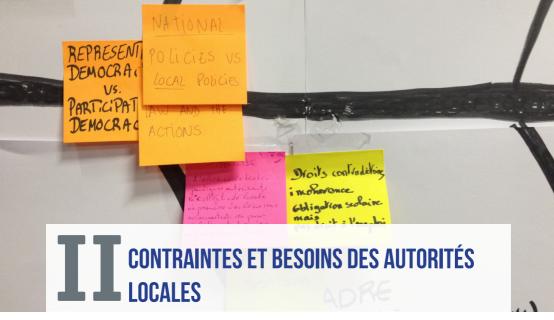
Social Cohesion Network of Policy Research Initiative of the Canadian Government, Policy Research Initiative, 1999, p.22

Berman, Y. (2003), Indicators for social cohesion. Discussion paper submitted to the European Network on Indicators of Social Quality of the European Foundation on Social Quality, Amsterdam

LE ROLE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DANS LA COHESION SOCIALE

Une gestion durable des villes suppose que les responsables locaux, régionaux et nationaux s'attachent à l'inclusion des migrants dès leur arrivée afin de permettre une réelle politique d'accueil dans les villes, prémices nécessaires au maintien de la cohésion sociale. Pour ce faire, des conditions de base sont nécessaires en termes d'accès aux droits et aux services, d'apprentissage ou encore de dialogue avec et entre les nouveaux arrivants et les populations déjà présentes sur le territoire. Cette approche constitue la base d'un processus d'inclusion et d'intégration qui se fait dans la durée et à différents niveaux.

Dans ce contexte les administrations locales ont un rôle fondamental à jouer, même si elles évoluent bien souvent dans un cadre de compétences limitées et marqué par une décentralisation restreinte quand il est question de migration. Il n'empêche que leur intervention est prépondérante pour l'inclusion des migrants, que ce soit par le biais d'actions directes, ou à travers la coordination des différents intervenants institutionnels et des acteurs non-gouvernementaux, y compris le secteur privé, le tissu associatif et la citoyenneté en général.



Les collectivités locales ont souvent des moyens très réduits d'intervention pour conduire ces politiques. Ces contraintes et besoins ont été exprimés par les villes participantes dans le cadre de la première réunion d'apprentissage thématique entre pairs du projet Migration Ville à Villes en Méditerranée.

Au travers d'un exercice participatif proposé aux villes participantes pour construire un diagramme de causes et effets, en lien avec la création et le maintien de la cohésion sociale sur des territoires d'accueil des migrations, les résultats de la session montrent que la plupart des contraintes identifiées ont essentiellement trait au cadre juridique, au niveau de décentralisation ainsi qu'à la gestion des ressources humaines en termes qualitatif et quantitatif (les ressources disponibles n'étant pas adaptées aux besoins existants).

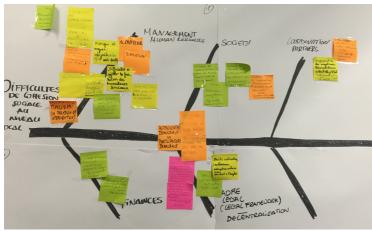


Diagramme d'Ishikawa fait à Lisbonne lors de l'apprentissage par les pairs - Juillet 2016

CADRE JURIDIOUE, DECENTRALISATION ET COORDINATION INTERINSTITUTIONNELLE

En premier lieu, le statut légal des étrangers, facteur primordial du processus d'inclusion, dépend des Etats et non des collectivités locales. Or, souvent la situation administrative irrégulière du migrant contraint son accès aux droits fondamentaux. Les difficultés qui émergent sont liées à un manque de compétences confiées aux autorités locales pour pouvoir adapter leurs politiques de cohésion sociale au contexte migratoire de leur territoire et à un manque de coordination avec les autorités locales compétentes. Le manque de compétences s'explique par le faible niveau de décentralisation des collectivités et la compétence réservée des Etat dans les politiques migratoires de contrôle des frontières et d'accueil. Cela limite considérablement les capacités des collectivités locales pour conduire des politiques d'inclusion sociale à destination de cette catégorie de migrants, créant des situations d'exclusions (non accès au logement, à la santé, à l'éducation, à l'emploi, etc.) génératrices de conflits au niveau local (SDF, squats, insalubrité, économie informelle, risques sanitaires, délinquances, prostitution, etc.) et de facteurs de tensions défavorables à la cohésion sociale.

De manière plus générale, l'approche locale plaide pour une démocratie participative adressée à l'ensembles des résidents de la ville et, donc, une attention dirigée à tous dans l'intérêt général. Cette vision génère un décalage, voir même des contradictions avec les politiques nationales, ce qui conduit à un conflit entre les lois et les actions au niveau local (scolarisation des enfants, logement décent, sécurité des espaces publics, régulation de l'activité économique, etc.). Il existe ici un besoin de coordination interinstitutionnelle entre l'Etat, les régions et les villes, en particulier sur des sujets liés à l'emploi, au transport, au logement, à l'éducation et à la santé.

De plus, les actions se concentrent souvent sur des secteurs, spécifiques et sur la population migrante dans son ensemble. Cette approche sectorielle et généralisée ne permet pas de prendre en compte les besoins spécifiques des différents groupes de migrants. Les villes participantes à la rencontre préconisent d'une part, une approche différenciée intégrant les aspects culturels pour comprendre la situation des différents groupes de migrants. D'autre part, une action intégrée pour faire de la migration un axe transversal dans les politiques locales et assurer la cohésion sociale à long terme.

Une des difficultés qui se pose dans ce cadre est liée à la représentation des communautés de migrants et à la définition d'interlocuteurs représentatifs. Le rôle de la société civile, notamment les organisations présentes sur le terrain, est dans ce cadre primordial pour guider les autorités locales dans l'identification des leaders communautaires qui peuvent jouer le rôle d'intermédiaire entre les groupes de migrants et l'administration locale.

Pour certaines villes, il serait nécessaire de créer une branche spécifique au sein de l'administration (avec les compétences, les ressources humaines et le budget) pour répondre aux besoins spécifiques des migrants. En d'autres termes, une unité trans-

versale qui veille à ce que les migrants puissent avoir accès aux mêmes services et droits de base que le citoyen lambda, notamment en fournissant un accompagnement aux migrants, mais également en agissant comme un organe de coordination auprès des diverses directions de l'administration locale et des institutions (états, régions) et organisations ayant une compétence spécifique. Ce type d'intervention n'a pas pour objectif de perpétuer un système d'assistanat mais plutôt de poser les bases menant vers une approche plus participative, dotant les migrants des capacités nécessaires (connaissance de la langue, du système administratif, des acteurs, etc.) leur permettant d'effectuer leurs démarches.

Dans ce cadre, la non constance des flux migratoires et la rigidité de la machine administrative rend la planification difficile, les ressources devant être provisionnées l'année antérieure. Il est dès lors difficile de prendre en compte les besoins réels et, dans le cadre des règles qui régissent les finances publiques, de réorienter les fonds depuis ou vers les chapitres liés à la migration pour s'adapter à la nécessité du moment.

Des mécanismes d'ajustement doivent être mis en place pour permettre une meilleure résilience des villes pour faire face à de possibles arrivées inattendues de migrants et être en mesure de déployer les effectifs et de mettre en œuvre les actions et politiques publiques nécessaires pour, d'une part, subvenir aux besoins des migrants en termes de services et de droits et, d'autre part, maintenir la cohésion sociale en accompagnant les acteurs de la société civile, les citoyens et les migrants dans le travail d'inclusion des nouveaux arrivants.





Diagramme d'Ishikawa fait à Lisbonne lors de l'apprentissage par les pairs - Juillet 2016

RESSOURCES HUMAINES ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Les collectivités locales pointent également le manque d'effectif et de compétences en termes de ressources humaines.

Il est important de travailler au renforcement en amont des capacités des agents municipaux pour les doter des connaissances et des techniques nécessaires pour pouvoir accompagner efficacement les migrants dans leurs démarches, guider et coordonner les acteurs impliqués et informer les populations locales. En effet, la communication peut parfois constituer un point d'inflexion dans la mise en œuvre des politiques d'inclusion au niveau local. La pensée commune laisse souvent croire que les populations locales, les contribuables en particulier, sont réticents à l'inclusion de nouvelles populations plus vulnérables et au fait d'étendre les services publics et les prestations déjà en diminution.

En outre, les municipalités doivent être en mesure de se doter de personnel qualifié et spécialisé, soit de manière permanente soit en fonction des besoins. En particulier, la présence de médiateurs, d'interprètes, d'assistantes sociales ou encore de psychologues, peut être considérée comme un atout favorisant une meilleure connexion avec les migrants et fournissant également plus d'information à l'administration locale sur les parcours des migrants présents, leurs besoins, leurs compétences, etc. Ces éléments sont fondamentaux pour définir les actions prioritaires à mener mais également pour contribuer à la construction de l'information à transmettre au territoire (population locale, société civile, etc.).

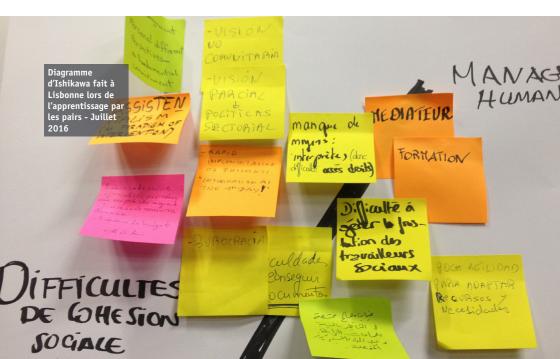
Un autre facteur important est lié à l'engagement personnel des agents municipaux qui travaillent sur ces questions. Le personnel engagé autour de cette thématique doit avoir une certaine sensibilité et empathie envers la condition des migrants, comprenant les difficultés (linguistiques, culturelles, sociales, économiques, psychologiques, etc.) auxquelles ces populations ont été, ou sont confrontées. Pour cela, un recrutement qui intègre des critères de diversité s'avère nécessaire.

LA RELATION AVEC LA SOCIETE D'ACCUEIL

La notion de cohésion sociale n'est pas intrinsèquement liée aux migrants. Les sociétés en général sont en perpétuelle recherche de cette cohésion et divers facteurs peuvent entraver la réalisation de ce lien social. En particulier, les situations de précarité, d'injustice, d'exclusion constituent un risque empêchant la cohésion. Les divergences politiques, culturelles et religieuses au sein d'une même société peuvent également mener vers des conflits locaux. Il y a donc en termes généraux un manque de cohésion sociale, indépendamment des migrants et il est important de le rappeler.

Plus l'accueil des migrants se fait tôt, plus la cohésion sociale a des chances d'être garantie. Il n'y a pas de modèle exemplaire d'inclusion des migrants, cependant la vision qui semble porter les résultats les plus probants est basée sur une approche territoriale différenciée de quartier impliquant l'ensemble des habitants à petite échelle dans la gestion de leur cadre de vie, générant des relations, des dialogues et des solidarités, vecteurs de cohésion.

Il est également important de changer le regard sur les migrations à travers des messages clairs et d'éviter une information inadéquate et erronée qui façonne parfois des idées publiques xénophobes. Il faut rappeler qu'un accueil bien mis en œuvre peut permettre de valoriser pleinement le potentiel des migrants pour les territoires. Tout d'abord parce que les migrants contribuent à l'économie et au dynamisme local en tant qu'acteurs et consommateurs de l'économie locale, mais aussi parce qu'ils sont des agents de l'internationalisation des territoires d'accueil et d'origine.





Les migrants sont souvent stigmatisés et les préjugés dont ils sont victimes créent une image négative et éloignée de la réalité de leur vie quotidienne, leur culture, leurs personnalités, leurs contributions à la société ou des raisons qui motivent leur présence dans un pays donné. Dans ce contexte, certaines collectivités locales travaillent à déconstruire ces mythes et proposer une autre version de l'histoire, documentée, rationnelle et dénuée de jugement de valeur. Le tableau ci-dessous recense les principaux préjugés rapportés par les représentants des villes participantes à la réunion de Lisbonne. Ces mythes ont été mis en parallèle avec des arguments fondés sur la réalité de la situation.

Λ/	I\/T	ГΠ	Γ
1\/	ΙV	ΙН	\vdash
١v			l ()

- Les migrants subsahariens n'ont pas de culture.
- Les Droits humains sont un concept européen.
- Les migrants se servent de leurs enfants pour mendier dans les rues.
- Les migrants prennent le travail des habitants locaux. Les Syriens prennent le travail des jeunes Jordaniens.

RÉALITÉS

- + À Turin, les migrants suivent des cours d'italien et donnent des cours d'anglais aux habitants de la ville en échange.
- + La première charte des droits humains reconnue à l'échelle mondiale est le Cylindre de Cyrus rédigé en Mésopotamie (6e siècle avant JC). L'ONU le considère comme « une ancienne déclaration des droits humains ».
- + L'une des principales motivations des migrants est d'offrir un avenir meilleur à leurs enfants, mais les contraintes administratives et la précarité de logement des migrants sont souvent un obstacle à l'accès à l'éducation.
- + Les migrants font souvent le travail que les habitants locaux ne veulent pas faire. À long terme, la migration a un effet positif sur l'économie locale.

MYTHES	RÉALITÉS		
- Les migrants profitent des services sociaux et ne contribuent pas à l'activité économique du pays.	+ Les migrations contribuent à la richesse de l'économie locale : Selon l'Étude sur l'Impact économique de la naturalisation sur les migrants et sur les villes (2016), menée par un Institut américain dans 21 villes américaines, la naturalisation contribuerait notamment à augmenter les revenus locaux de 8,9 % et le taux d'emploi de 2,2 %, tandis que l'exclusion engendrerait un coût social et économique élevé sur le long terme.		
- Les migrants sont plus susceptibles de sombrer dans la criminalité que les habitants	+ Une étude réalisée à Vienne montre que le taux de criminalité chez les migrants est plus bas que pour la population locale.		
locaux. - L'accès des migrants au logement et services de santé limite celui des habitants locaux.	+ L'accès des migrants au logement et aux services de santé est inférieur à celui de la population nationale alors que leurs besoins sont souvent plus importants dans ces domaines du fait de leur vulnérabilité.		
- Les migrants ont leur propre maison et vivent en communauté (ghettos) et les ghettos créent de la haine envers la société.	+ Les migrants vivent souvent dans des logements surpeuplés et s'installent dans les zones abordables souvent concentrées dans les quartiers pauvres car ils ont des difficultés à accéder au logement (discrimination, prix trop élevés, etc.).		
- Les migrants ne veulent pas s'intégrer.	+ Les migrants sont victimes de discriminations systématiques. Le coût économique et social de l'accueil des migrants peut être beaucoup plus élevé si nous ne les intégrons pas : cela crée des zones de pauvreté et donc potentiellement, des crimes, de la violence, de la haine etc.		
- Les migrants vont modifier la culture et les croyances locales.	+ La socialisation est le meilleur moyen de transmettre la culture et les valeurs du pays d'accueil. Les migrants sont donc intégrés dans la culture d'accueil grâce à l'école et aux activités locales. Par ailleurs, le multiculturalisme rend souvent les villes plus attrayantes.		
- Les migrants prennent la tête des entreprises locales.	+ Les migrants sont d'incroyables créateurs d'entreprise. Souvent, ils créent également de nouveaux modèles économiques à travers différents systèmes de solidarité.		
- Accueillir des réfugiés peut augmenter la menace terroriste.	+ Une très grande partie des attentats terroristes récents ont été perpétrés par des citoyens européens.		

Même si un effort global devrait être mis en œuvre, notamment à travers les médias de masse, les gouvernements locaux ont fort à jouer et restent en première ligne pour renforcer le dialogue interculturel : par des actions de citoyenneté, des actions éducatives à l'école et par des actions culturelles.

1. STRATEGIE ANTI RUMEURS DE BARCELONE

La ville de Barcelone met en place depuis 2010 un programme spécifique autour de la diversité culturelle, le programme « BCN Interculturalidad¹ », dont l'objectif est de valoriser la diversité culturelle de la ville tout en gérant les complexités que cette diversité génère en terme de vivre ensemble et de cohésion sociale. En d'autres termes, ce programme vise à passer de la Barcelone multiculturelle (coexistence de diverses sociétés dans la ville) en une Barcelone interculturelle (une ville diverse qui se vit et se construit conjointement et de manière collaborative). Dans cette optique, le programme vise à construire : une ville égalitaire ; une ville qui reconnaît la diversité ; et une ville qui promeut les interactions positives de sa diversité. Pour ce faire, quatre objectifs spécifiques ont été définis de manière participative et se matérialisent par des lignes d'actions concrètes :

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Créer et promouvoir des espaces pour favoriser le dialogue et les relations interculturelles;
- Sensibiliser les citoyens et éliminer les obstacles au dialogue et aux relations interculturelles ;
- Faire connaître la diversité culturelle présente dans la ville ;
- Créer des opportunités pour construire des actions et des projets interculturels communs.

LIGNES D'ACTION

- Espace Avinyó Langue et Culture ;
- Stratégie BCN anti-rumeurs ;
- Formations interculturelles;
- Promotion de l'interculturalité;
- Communication Interculturelle.

¹ http://ajuntament.barcetona.cat/bcnacciointercultural/sites/default/files/ficheros/Programa%20BCN%20interculturalitat%20en%20angles.pdf

Dans ce cadre, Barcelone a mis en place une Stratégie Anti-rumeurs née d'une demande citoyenne émise au cours du processus participatif réalisé dans le cadre du Programme BCN interculturalité. Les différents échos collectés ont mis en avant que l'un des éléments le plus néfaste du vivre ensemble dans un contexte de diversité est la méconnaissance de l'autre, qui génère rapidement une peur de l'étranger et se caractérise par des mythes et des stéréotypes de toutes sortes. Dans ce contexte, la Stratégie BCN Anti-rumeurs propose de créer des outils et des discours permettant de démystifier l'étranger et de rompre avec les stéréotypes pour aller vers une cohésion et un vivre ensemble interculturel.

La mairie de Barcelone a adopté une approche à double entrée, d'une part le travail dans la ville et, d'autre part, le travail avec la ville.

LE TRAVAIL DANS LA VILLE

- Campagnes de sensibilisation anti-rumeurs se basant sur différents types de supports (BD, guides, page web, réseau sociaux, etc).
- Catalogue de services et d'activités gratuites de sensibilisation anti-rumeurs et de réflexion interculturelle (ateliers, théâtre participatif, débats), à disposition des services municipaux, des centres éducatifs, sportifs, des missions de quartier, etc.
- Formations gratuites à destination des habitants pour partager des argumentaires et outils de communication anti-rumeurs. Ces sessions permettent de former des Agents anti-rumeurs, afin qu'ils puissent dans le cadre de leurs activités personnelles ou associatives propager le discours anti-rumeurs à partir d'outils rigoureux et constructifs, contribuant à la déconstruction des mythes et à la création d'une Barcelone interculturelle.

LE TRAVAIL AVEC LA VILLE

- Création du réseau « BCN Antirrumores » avec un grand nombre d'acteurs associatifs. Ce réseau compte aujourd'hui plus de 500 membres, organisations ou participants à titre individuel : http://www.bcn.cat/antirumors
- Le Conseil municipal participe aux travaux du réseau « BCN Antirrumores » et apporte un soutien matériel et financier.

2. LES MIGRANTS SONT UNE RICHESSE : ETUDE SUR L'IMPACT ECONOMIQUE DE LA NATURALISATION DES MIGRANTS DANS LES VILLES AMERICAINES

Une étude réalisée en 2015 par l'Urban Institute à la demande du Bureau des Migrations de la Ville de New York a permis de révéler l'impact que pourrait avoir la naturalisation des migrants dans 21 villes des Etats-Unis.

Partant du fait que 8,8 millions d'immigrés résidant aux Etats-Unis seraient éligibles à la naturalisation, sans en avoir entrepris les démarches, l'institut de recherche a évalué que si l'ensemble des migrants présents dans ces villes se naturalisaient - c'està-dire accédaient aux droits normalement attribués aux citoyens américains - cela représenterait en moyenne pour chaque ville :

- une augmentation des revenus per capita de 8,9% (soit 3.200 \$)
- une hausse du taux d'emploi de 2,2 %
- une augmentation du nombre de propriétaires de leurs foyers de 6,3%

Les revenus ainsi générés et les emplois créés par les naturalisations représenteraient donc un volume moyen de 5,7 milliards de dollars sur l'ensemble des 21 villes étudiées, permettant d'accroître par la même occasion les revenus fiscaux des villes. En effet, selon l'étude, les revenus du gouvernement fédéral, des états et des villes et les cotisations sociales augmenteraient de 2.03 milliards de dollars sur les 21 villes étudiées.

De plus, les naturalisations permettraient de réduire les dépenses sociales des villes. Le coût de la dépense sociale de la ville de New York serait ainsi diminué de de 34 millions de dollars (aides allouées pour la garde d'enfant, à l'assistance temporaire aux familles dans le besoin, au programme d'aide alimentaire pour les femmes, les nourrissons et les enfants et à l'aide alimentaire complémentaire, à l'aide au logement et au programme de lutte contre la précarité énergétique des familles à bas revenus). Or, comme les revenus provenant des taxes augmenteraient de 789 millions de dollars, la naturalisation représenterait un bénéfice net de 823 millions de dollars pour la ville de New York.

Ainsi afin de faciliter l'accès aux démarches de naturalisation des migrants, des leaders municipaux et de la société civile et du secteur privé se sont regroupés à travers le pays sous l'égide de la **Coalition des Villes pour la Citoyenneté et l'Accueil**. Cette coalition promeut les politiques de naturalisation et l'accès des migrants aux démarches administratives à travers la mise en place de campagne de communication, d'actions d'accompagnement juridique, de cours d'anglais pour promouvoir la naturalisation².

22

The Economic Impact of Naturalization of Migrants, M. E. Enchautegui and L. Giannarelli, Urban Institute, Dec. 2015



PARTICIPATION ET APPROCHE PAR LES DROITS

Les Obligations internationales en matière de protection des droits humains et notamment celles de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948 sont universelles et les Etats sont tenus de les appliquer quel que soit le statut de la personne, comme le précise l'article 2 de la DUDH: «il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante ».

Ainsi les migrants sont titulaires de l'ensemble des droits de la **Déclaration Univer-selle des Droits de l'Homme**. Les Collectivités locales, au même titre que les Etats, sont tenues de respecter, protéger et promouvoir ces droits.

De ce fait, les actes des collectivités qui ne respecteraient pas les droits humains, peuvent être annulés par les Etats nationaux ou les juridictions nationales en cas de recours par les usagers ou par les associations. Les collectivités qui ne respectent pas les droits des migrants peuvent aussi faire l'objet de procédures de plaintes individuelles et collectives devant les organismes internationaux chargés des traités. Mais les collectivités peuvent aussi interpeller les organismes internationaux pour dénoncer les violations des droits humains sur leur territoire.

De plus, les pouvoirs locaux sont souvent ceux qui traduisent ces droits en actions concrètes. Selon le rapport du Comité Consultatif du Conseil Des Droits de l'Homme de l'ONU¹, les gouvernements locaux, parce qu'ils sont au plus près des citoyens et résolvent leurs besoins quotidiens, sont des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre des droits humains notamment dans les domaines de l'éducation, du logement, de la santé, de l'environnement et du maintien de l'ordre pour leurs habitants. De plus, les pouvoirs locaux sont des acteurs essentiels pour prévenir et agir face aux discriminations faites aux minorités, aux groupes vulnérables et aux étrangers.

¹ Rapport du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, sur le Rôle des gouvernements locaux dans la protection et la promotion des droits de l'Homme, A/HRC/30/49, Sept 2015 (paragr. 23, paragr. 26 et 27)

En outre, les pouvoirs locaux ont un rôle important à jouer dans l'éducation pour les droits et la formation afin de créer une conscience locale des droits humains parmi leurs habitants, les élus et au sein de l'administration qui est garante du respect des droits².

Les Etats doivent donc faciliter la mise en œuvre des droits par les pouvoirs locaux, en particulier en établissant des procédures et des mécanismes de contrôle et de suivi du respect des droits humains au niveau local et en associant plus systématiquement les pouvoirs locaux dans l'élaboration des stratégies et politiques nationales de droits humains.

1. L'APPROCHE PAR LES DROITS DANS L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

L'approche par les droits se bâtit sur le principe selon lequel dans tout cadre démocratique, qu'il soit local ou national, la raison d'être des pouvoirs publics est de fournir les ressources pour que les droits soient respectés dans tous les domaines de l'intérêt général. De fait, c'est la base du contrat social des institutions publiques auprès des citoyens.

En effet, ces droits sont exigibles par les citoyens, qui doivent eux-mêmes s'engager à les respecter, en endossant leur responsabilité envers la collectivité. Par conséquent, l'approche fondée sur les droits dans l'administration publique signifie mettre en place une gestion de l'intérêt collectif et des biens communs avec l'objectif de respecter les droits fondamentaux des individus et des groupes.

Cela signifie que les habitants et les acteurs du territoire ont un rôle actif à jouer dans la garantie de ces droits qui deviennent comme un plan d'action commun pour la « gouvernance » du territoire. (Voir encadré sur la charte-agenda mondiale des droits humains dans la ville p.26).

LES PRINCIPES DE L'APPROCHE PAR LES DROITS :

- Une participation libre, active et significative de tous les habitants, quel que soit leur statut, en particulier les plus marqinalisés.
- La redevabilité de l'ensemble des acteurs du territoire dans le respect, la protection et la promotion des droits humains de tous les habitants de façon transparente, sous le contrôle de ces derniers et la création de recours.
- Aborder la question des discriminations, de la violence et des inégalités de façon structurelle.
- 2 Idem, paragr. 25.

Les administrations locales en tant qu'organe appartenant à l'Etat sont co-responsables de la garantie des droits, même si l'Etat est le seul sujet de droit international (paragr. 23, paragr. 26 et 27).

• Déployer le maximum de ressources disponibles pour la réalisation progressive des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

L'approche par les droits peut passer par l'adoption de politiques publiques fondées sur les droits, comme à Lisbonne ou Barcelone. Cette approche par les droits permet aussi, de renforcer les diagnostics locaux partagés, d'établir des priorités et de poser un cadre commun. Enfin, elle implique un engagement réciproque sur le long terme et un travail en commun de tous les acteurs pour parvenir à la mise en œuvre des droits fondamentaux sur un territoire.

Parfois, l'accès aux droits universels, suppose des actions spécifiques pour les populations les plus éloignés du pouvoir et de la vie sociale. Il s'agit là de travailler à une approche universelle avec des caractéristiques différenciées en fonction des personnes sujets de droits : former les travailleurs sociaux à l'interculturalité, traduire les documents administratifs dans les langues des pays d'origine des migrants, soutenir les associations d'aide aux migrants qui sont un intermédiaire essentiel pour l'accès aux droits, etc.

Dans tous les cas, l'approche par les droits suppose une **participation citoyenne**, afin de placer les personnes au cœur des dispositifs locaux et de renforcer leur accès concret à ces droits. Il est possible de développer des **mécanismes spécifiques de participation des migrants**, comme les Conseils de Citoyens non communautaires, qui dans certaines villes européennes ont pu compenser l'absence de droit de vote des étrangers aux élections locales. Toutefois, il est aussi possible de travailler sur l'inclusion des migrants dans les dispositifs de participation de droit commun.

LA CHARTE-AGENDA MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME DANS LA CITÉ DE CGLU

Élaborée par un comité de gouvernements locaux, de représentants de la société civile et de chercheurs et experts en droits humains, sous la coordination de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droit Humains de CGLU (CISDPDH), la Charte a été adoptée par le Conseil Mondial de CGLU en 2011. Elle comporte 12 articles qui permettent de localiser les droits humains reconnus au niveau international.

La valeur ajoutée de la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité réside dans le fait que chacun des droits humains figurant dans le document s'accompagne d'un plan d'action, référence pour la mise en œuvre de mesures concrètes par les gouvernements locaux. Les villes signataires sont invitées à établir un agenda local assorti d'échéances et d'indicateurs permettant d'évaluer leur efficacité dans la mise en œuvre de ces droits.

Cette charte implique un engagement réciproque sur le long terme et un travail en commun de tous les acteurs-rice-s du territoire pour parvenir à la mise en œuvre des droits fondamentaux. Tant par sa reconnaissance internationale que par son ancrage territorial et son caractère concret, elle se propose d'être un document de référence pour le suivi territorial des droits humains, mené par la population et les services publics grâce au soutien d'expert-e-s internationaux de la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droit Humains de CGLU.

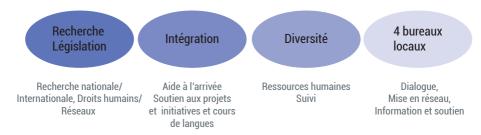
2. LA CHARTE DES DROITS ET RESPONSABILITES DE LA VILLE DE VIENNE, UN OUTIL AU SERVICE DE L'INCLUSION ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La ville de Vienne compte 1,8 millions d'habitants, parmi lesquels 27 % sont étrangers. La municipalité considère l'immigration comme une richesse et un potentiel. Elle a développé, pour inclure les migrants, une politique d'accueil basée sur les droits et la diversité qu'elle met en place de façon transversale en associant l'ensemble des services municipaux. Les principes de cette politique reposent sur:

- L'amélioration des politiques d'intégration à travers des politiques de recrutement fondées sur la diversité dans l'administration municipale ;
- L'engagement mutuel des migrants et des non migrants, de la société d'accueil et de ses institutions;
- Une approche globale qui inclue des chances et des opportunités d'une société diverse;
- Un changement de paradigme, passant d'une vision négative sur l'immigration à la perception des potentiels qu'elle représente, à l'égalité des droits et des chances pour tous.

Afin d'assurer la coordination des politiques d'inclusion des migrants, la ville de Vienne s'est dotée depuis 2004 d'un département de la « Diversité et de l'Intégration » et d'un conseil de la diversité.

ORGANISATION DU DEPARTEMENT DE LA DIVERSITE ET DE L'INTEGRATION



Conçu comme un service support au sein de l'administration qui apporte un appui aux autres services et aux habitants en termes d'intégration et de diversité, ce département intègre 65 employés issus de 18 pays et parlant 21 langues.



LA CHARTE DE VIENNE 1

Adoptée en 2012, la Charte de Vienne fournit un cadre pour la coexistence entre les habitants de Vienne en s'appuyant sur le dialogue entre les citoyens dans le cadre des principes de respect et de solidarité.

La charte est un document simple qui pose les principes du vivre ensemble en 7 articles à la première personne : respect d'autrui dans la vie de tous les jours ; conduite et respect du code de la route ; respect des différences ; diversité linguistique et respect de l'allemand comme langue commune ; intergénérationnalité ; respect de la propreté ; et respect des espaces publics.





1







GESTION DES ESPACES PUBLICS, RÉSOLUTION DES CONFLITS, MÉDIATION ET DIALOGUE

Les espaces publics sont par définition des lieux de rencontre, de partage et de coexistence quotidiens où les différents groupes et individus interagissent de manière passive ou active. L'espace public est à la fois un espace de partage et de conflit. C'est en effet dans ces espaces partagés que peuvent émerger des différends liés à des usages spécifiques de certains groupes du fait leur diversité culturelle, religieuse, éducationnelle, de mœurs ou encore économique. L'espace public est un lieu où on est à la fois libre et contraint, seul et entouré, spécifique et commun.

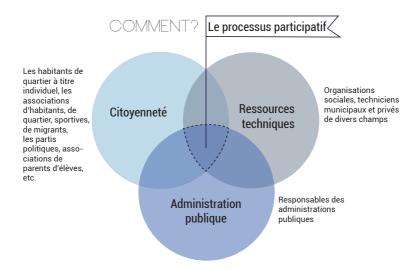
L'administration municipale, qui est le plus souvent responsable et propriétaire physique de cet espace a un rôle majeur pour assurer et instaurer un usage partagé, conjoint et conciliateur de ces espaces d'appartenance collective.

Il n'existe guère de formule magique et les approches diffèrent selon les contextes, les publics, les usages, etc. Toutefois, certaines constantes méthodologiques ressortent, notamment la médiation, la participation et l'inclusion de l'ensemble des collectifs impliqués. Les exemples proposés ci-dessous, et présentés lors de la réunion de Lisbonne, mettent en lumière ce rôle de l'administration municipale et présentent des approches spécifiques mise en place face à des situations de conflits.

1. MADRID — LE VIVRE ENSEMBLE INTERCULTUREL DANS LES QUARTIERS

La mairie de Madrid s'est fixée comme objectif d'encourager le vivre ensemble citoyen au sein de la cité. L'approche municipale se focalise notamment sur les aspects liés à la promotion des relations interculturelles ; au respect mutuel ; à la construction d'espace communs ; et à l'usage partagé de l'espace public. En effet, ces quatre axes sont fondamentaux sachant que chaque communauté ou groupe social peut avoir sa

propre perception de l'espace public et peut tenter de se l'approprier et/ou d'expulser d'autres groupes. Il est donc primordial de travailler sur les axes cités pour créer un sentiment d'appartenance commune.



Dans ce cadre, l'action de la municipalité se base sur un processus participatif qui doit permettre de limiter, voire d'éviter les conflits entre les différentes cultures via l'implication de la citoyenneté, de l'administration publique et des ressources techniques (ONG, secteur privé, techniciens municipaux etc.). Les stratégies d'intervention s'attachent à assurer la participation, la coordination et la coopération entre l'ensemble des parties prenantes, notamment en insistant sur des axes transversaux comme le travail intergénérationnel, la perspective de genre et l'interculturalité.

L'intervention directe de la mairie de Madrid se matérialise par un travail de prévention des conflits, de promotion culturelle, d'offre de loisirs sains, d'organisation de rencontres intergénérationnelles et de lutte pour l'égalité des chances. L'action municipale suit un schéma décrit en 4 phases :

- Apprendre à connaître la communauté par l'intermédiaire d'agents d'intervention et en impliquant toutes les parties prenantes : élaboration d'un profil social et démographique détaillé du quartier (incluant les aspects sociaux, sociologiques et anthropologiques) pour en connaître les réalités quotidiennes.
- 2. Contact préalable et engagement auprès des habitants du quartier : réalisation d'un diagnostic participatif avec les acteurs concernés. L'analyse socio-démographique réalisée au cours de la phase 1 est partagée avec les participants identifiés, notamment les leaders des communautés, appelés personnes ressources. Cette phase d'analyse qualitative se fait par le biais de focus groupes

et d'entretiens individuels. Des rencontres entre les différents groupes d'usagers sont organisées pour créer un sentiment d'appartenance autour du projet. Ces espaces sont utilisés pour présenter les résultats de l'analyse participative, pour définir les nécessités et les opportunités existantes et délimiter conjointement les propositions d'action.

- 3. Créer un consensus autour des activités qui sont réalisées et le mettre en place : priorisation conjointe des propositions par les protagonistes et mise en valeur des améliorations prévues pour le quartier. La mise en œuvre des actions doit impliquer l'ensemble du groupe de travail (citoyenneté, administration publique et ressources techniques).
- **4.** Évaluation continue de toutes les phases et de tous les objectifs : participation de l'ensemble des acteurs (citoyenneté, administration publique et ressources techniques) dans le processus d'évaluation.

Une des clés de la réussite de cette approche proposée par Madrid repose sur la présence de travailleurs spécialisés car les rapports de force dans l'espace public sont difficiles à gérer. Pour ce faire, il est souvent nécessaire d'avoir recours à un médiateur/animateur externe qui sert de pont entre les parties prenantes (y compris la municipalité) et facilite l'interaction.

Par ailleurs, une implication de l'ensemble des services de la municipalité est nécessaire pour assurer une action globale qui réponde efficacement aux besoins des populations et permette d'accompagner un processus participatif pour la résolution de conflit.

2. LYON L'AGENCE LYON TRANQUILLITE MEDIATION

A Lyon, la place Gabriel Péri est située à la croisée de plusieurs axes de communication importants de la ville et constitue ainsi un élément structurant important de la géographie lyonnaise. Depuis plusieurs générations, elle est un point d'entrée et de rencontre pour les migrants venus de la rive gauche du Rhône, en provenance d'Italie ou du Dauphiné voisin. Plus récemment des migrants d'Europe de l'Est et des pays méditerranéens convergent sur la place et, dans un contexte économique de survie pour bon nombre d'entre eux, certains problèmes d'économie informelle et illégale sont intervenus, notamment l'installation quotidienne d'un marché « de la misère » sur l'espace public. De plus, la place Gabriel Péri est aussi située dans un quartier accueillant des centres d'hébergement pour sans-abris. Tout cela a provoqué un certain sentiment d'insécurité chez les habitants du quartier et les commerçants et a requis des interventions publiques.

Après plusieurs interventions d'aménagement urbain (suppression du mobilier urbain permettant l'assise et l'abri, etc.), l'installation de caméras de vidéo-surveillance et

plusieurs interventions de police (relevé d'infraction et saisie des effets, interpellations) restées infructueuses, la municipalité de Lyon a adopté une approche plus intégrale. Celle-ci comprend des actions de prévention, de médiation et un accompagnement social des personnes en difficulté qui s'est révélée beaucoup plus efficace.

Il s'agissait de lier l'accès aux services urbains et la sécurité de l'espace public pour



que l'espace soit partagé par toutes les parties prenantes et qu'aucun groupe ne se sente exclu ou menacé.

En complément des actions de police, la ville a ainsi confié des actions de médiations à l'Agence Lyon Tranquillité Médiation (ALTM). Cette structure a été créée à l'initiative de la Ville de Lyon, en partenariat avec l'Etat, la

Métropole de Lyon, les bailleurs sociaux (Grand Lyon Habitat, OPAC du Rhône, AL-LIADE Habitat, SACVL), les transporteurs publics (SNCF, KEOLIS Lyon) et une entreprise, EDF-GDF.

OBJECTIES POURSUIVIS

- Sensibiliser les personnes se livrant à la vente à la sauvette à l'interdiction de cette pratique et au bon usage de l'espace public;
- Rassurer les commerçants et la population fréquentant les espaces publics ;
- Apaiser les tensions ;
- Assurer la commodité de passage des piétons.

MISE EN ŒUVRE

La Direction de la sécurité et de la prévention de la Ville de Lyon pilote cette action sous l'autorité de l'Adjoint en charge des questions de sécurité et de tranquillité de la Ville de Lyon, en lien avec l'ensemble des parties prenantes du projet.

Moyens : un binôme de médiation sociale en tenue du lundi au vendredi en journée. Le principe est celui d'une intervention mutualisée entre les partenaires d'un territoire. Ce lien se matérialise par la présence de médiateurs sociaux professionnels de proximité, identifiables par leur tenue. Ils ont un rôle de prévention, de gestion des conflits, d'orientation des besoins de la population, de soutien et d'accompagnement des personnes fragilisées.

L'IMPACT DE L'ACTION

Après 3 semaines d'intervention la situation s'est globalement normalisée et l'espace public régulé.

- L'approche complémentaire médiation/police sur un espace public est novatrice et permet un apaisement des tensions en alliant la pédagogie du dialogue et le rappel à l'ordre par l'autorité de police le cas échant;
- L'intervention de l'ALTM se situe principalement sous l'angle de la prévention sociale. En effet, les situations sociales rencontrées sur cet espace emblématique de la ville sont complexes et les réponses à apporter difficiles et obligatoirement en lien avec les services publics de l'urgence sociale et les associations d'aide aux personnes;
- Les habitants ont un sentiment de sécurité qui évolue positivement avec la présence de personnels en tenue et hésitent moins à traverser cet espace;
- Les commerçants, s'ils sont rassurés par la situation, se questionnent sur l'avenir ;
- L'action a ainsi généré un dialogue pour une utilisation mieux définie de l'espace public donnant à chaque partie prenante – y compris les migrants - un rôle à jouer dans cet espace commun.

AMÉLIORATIONS RECHERCHÉES:

L'ALTM joue un rôle d'orientation vers l'accès aux droits et les acteurs de proximité. Il s'agit d'intégrer la médiation sociale dans une dynamique territoriale plus large en lien avec les services publics chargés de la tranquillité publique et les partenaires sociaux en charge du suivi et de l'accompagnement des populations. L'objectif de ce travail est de soulager durablement l'espace public et d'orienter au mieux les demandes du terrain. De ce fait, il est nécessaire de bien travailler la question de l'articulation et l'orientation avec les partenaires (associatifs et institutionnels) et envisager des actions d'évaluations (ex : suivi de cohorte).

LES ENSEIGNEMENTS:

Comme indiqué dans l'expérience madrilène, l'intervention et la gestion des conflits dans les espaces publics requiert une mobilisation de divers acteurs et parties prenantes tant au niveau de la municipalité (différents services municipaux impliqués), d'autres niveaux d'administration (services de l'Etat notamment) que de la citoyenneté et société civile.

Une intervention extérieure spécialisée est nécessaire pour assurer la médiation et le dialogue entre les parties prenantes, d'autant plus que la position de la municipalité peut être ambiguë dans ce contexte, du fait qu'elle participe à la fois au dialogue social, qu'elle soit autorité de gestion, de décision et de représentation, mais également opératrice.



L'ÉCOLE. UN DROIT FONDAMENTAL

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948, reconnaît l'éducation comme un droit fondamental et universel. En vertu de ce droit, les communes sont tenues d'inscrire des enfants domiciliés sur leur territoire à l'école, quel que soit leur statut administratif ou celui de leurs parents.

Les Objectifs du Développement Durable à l'horizon 2030 adoptés par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015 sont venus renforcer cette obligation. En effet, l'objectif 4 « Assurer l'accès à tous à une éducation de qualité sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » prévoit que d'ici à 2030, toutes les filles et les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité et que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation périscolaire de qualité qui les prépare à suivre un enseignement primaire. Les communes sont aux premières loges de cet objectif.

1. LA VILLE DE LYON S'ENGAGE POUR L'ÉGALITÉ À L'ÉCOLE

En plus de sa compétence obligatoire de scolarisation des enfants de la ville dans les écoles primaires et maternelles, la ville de Lyon a mis en place des actions volontaristes pour favoriser le lien avec les familles, la co-éducation et le vivre-ensemble en partenariat avec la métropole du Grand Lyon.

La ville de Lyon a mis en place une direction éducation qui intègre une mission éducative et médico-sociale ; elle assure la compétence santé scolaire comme 12 autres villes en France. Il s'agit d'une compétence optionnelle qui correspond, d'une part, à un projet politique de la ville illustrant la volonté d'instaurer une coéducation et la solidarité, et d'autre part, à un projet administratif basé sur la proximité, le partage de valeurs et une approche éducative globale. En effet, la ville de Lyon souhaite faire de l'école, avec l'aide d'associations, un lieu ouvert aux parents et donc un vecteur de cohésion.

Dans cette optique, la ville, en collaboration avec le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS), a mis en place le projet « Aide à l'intégration scolaire », qui permet d'apporter une aide aux familles les plus vulnérables, en termes de matériel scolaire, transport, activités extrascolaires et repas.

De plus, dans le cadre de la laïcité pour mieux gérer certaines situations liées aux différences culturelles et religieuses, la ville élabore un guide destiné à l'ensemble du personnel qui a pour objectif d'aider les agents à trouver les bonnes postures et attitudes en situation d'expression du fait religieux au travail.

2. ÉCOLE DU VIVRE ENSEMBLE : MAROC

L'initiative « École du Vivre Ensemble » consiste à former des formateurs-animateurs qui accompagnent les écoles dans le renforcement du vivre ensemble et la déconstruction des préjugés en milieu scolaire. Le projet se déroule en quatre étapes : diagnostic ; formation ; suivi ; et évaluation.

Les activités, essentiellement adressées à des enfants entre 9 et 12 ans, ont déjà été mises en place avec succès dans la région de Casablanca en 2014, où la formation a été suivie par 26 animateurs et 3 observateurs. Le projet a donné lieu à 20 animations organisées dans 25 écoles de la Région de Casablanca en zone urbaine, péri-urbaine et rurale. En tout, 659 enfants dont 311 filles ont participé aux animations.

Les résultats déjà enregistrés ont montré une évolution du comportement et des attitudes qui enregistrent des gains significatifs sur la question du genre (garçon-fille), de l'origine, de l'affirmation de l'opinion personnelle et enfin du métissage relationnel en lieu et place de l'exclusion.35

A la suite de cette première expérience positive, le projet est aujourd'hui reproduit dans 32 écoles de la région de l'orientale, bénéficiant de l'appui d'une série d'insti-

tutions: Conseil Régional de l'Oriental, la Wilaya de l'Oriental, l'Agence de Développement de l'Oriental, Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique CGLU Afrique, l'Académie régionale d'éducation et de formation de l'Oriental, la Fédération Nationale des Associations des Parents d'élèves du Maroc, l'UNICEF, l'Organisation Internationale des Migrations (OIM), La Commission Nationale des Droit de l'Homme, et l'ONG belge Echos Communication (instigatrice de l'initiative EVE).

Cette expérience met en lumière deux aspects fondamentaux de la cohésion. D'une part, au niveau conceptuel, il est primordial d'investir sur l'éducation à l'interculturalité comme un vecteur de cohésion et de richesse pour la société. D'autres part, au niveau structurel, l'action des collectivités locales et régionales dans la recherche de cohésion et d'inclusion des migrants, ne peut se faire sans une démarche concertée et conjointe de l'ensemble des strates institutionnelles et sociétales, sans oublier les organisations internationales qui peuvent dans ce cadre apporter un appui technique et financier non négligeable.



Peinture Mural, Maison des Droits Sociaux, quartier de Flamenga, District Marvila, Lisbonne. Vue sur le Tage depuis le district de Areeiro, Lisbonne

PLANIFICATION URBAINE : OUVERTURE DES ESPACES PÉRIPHÉRIQUES ET LUTTE CONTRE LA SÉGRÉGATION

UNE SEGREGATION CONTRAINTE PAR LES DIFFICULTES D'ACCES AU LOGEMENT

Dans un contexte d'urbanisation rapide, le logement devient une denrée d'autant plus rare que l'absence de régulation du marché de l'immobilier et les contraintes financières pesant sur les pouvoirs publics n'ont pas permis de créer les logements nécessaires à l'inclusion des personnes les plus vulnérables et notamment des nouveaux arrivants que sont les migrants. En conséquence, dans les villes, les logiques de peuplement répondent essentiellement aux lois du marché immobilier dont les valeurs sont définies par rapport à la centralité dans le tissu urbain, à l'état des immeubles, à l'accès aux emplois, aux infrastructures et aux services mais aussi la réputation du quartier. Dans ce contexte, les populations les plus exclues socialement sont contraintes de se loger-comme elles peuvent- dans les quartiers où les prix sont les plus abordables, quartiers souvent marqués par l'éloignement des centres du pouvoir économique et politique, le sous-investissement en termes d'infrastructures et de services, et où se concentrent en général les exclus de la centralité urbaine.

L'accès à un logement décent est ainsi devenu une des principales entraves à l'inclusion des migrants qui se trouvent le plus souvent contraints de vivre dans des conditions très précaires pour survivre : squatts et occupations sans droits ni titres, bidonvilles, logements dégradés, anciens et insalubres, etc.

L'espace urbain connaît ainsi des concentrations de pauvreté localisées et, dans bien des cas, identifiées à des populations d'origine étrangère qui souvent se trouvent les plus exclues. Ce phénomène se nomme ségrégation urbaine. Dans des villes où les marchés fonciers et immobiliers dominent, il existe donc des frontières socio-spatiales qui empêchent les personnes migrantes d'accéder à la centralité urbaine.

LA PLANIFICATION ET LA REGULATION. DES OUTILS AU SERVICE DES COLLECTIVITES.

Pour lutter contre ce phénomène de ségrégation socio-spatiale et favoriser la mixité sociale, les villes disposent d'outils de planification. Ainsi, les plans locaux d'urbanisme ou les plan d'occupation des sols, devraient pouvoir anticiper l'implantation de nouveaux arrivants dans la ville, ou encore mixer les usages en mélangeant dans un même secteur les zones d'activités économiques, de commerces et de logement, mais aussi assurant que chaque zone d'habitation dispose d'un niveau égal de logements sociaux, de services publics et d'équipements, qu'elle bénéficie d'un système de transports la reliant au reste de la ville, d'espaces publics de qualité et de services culturels et de loisirs. C'est ce que l'on appelle le **principe de la poly-centralité**, qui signifie que les habitants, quel que soit le lieu où ils vivent dans la ville ou dans la métropole aient le droit à la ville, c'est-à-dire qu'ils aient accès dans des conditions égales aux droits, aux services, aux infrastructures et aux opportunités de la ville ou de l'aire métropolitaine en vertu des **principes de justice sociale et de durabilité**.

1. LISBONNE, UNE VILLE QUI A FAIT LE CHOIX DE LA POLY-CENTRALITÉ

Depuis une quinzaine d'années, la ville de Lisbonne a contribué à l'ouverture sur la ville de ses quartiers périphériques et en particulier des quartiers de Flamenga et Armador dans le district de Marvilla au Nord-Est de Lisbonne. Au-delà des activités de réaménagement de l'espace public conduit avec la participation des organisations de quartier, la ville de Lisbonne a entrepris le désenclavement du quartier pour l'ouvrir vers le reste de la ville. Quartier d'habitat social, construit au début des années 90 pour reloger des familles expropriées pour diverses opérations d'aménagement dans les années 60, le quartier a aussi accueilli des Chinois, des Cap-Verdiens, des Guinéens, des Bangladeshis, etc.

Le quartier compte tout un réseau de services municipaux : école primaire, centre de santé, centre social, équipements sportifs, maison de jeunes, etc.

En 1998, l'arrivée du métro, dans le cadre du projet de ligne reliant le centre de Lisbonne au Parc de l'Exposition Universelle a permis de connecter le quartier au reste de la ville. De plus, l'implantation d'infrastructures municipales destinées à l'ensemble des habitants de la ville telles que la Maison des Droits sociaux, le Centre Citoyen (Loja do Cidadão) pour l'obtention ou la rénovation de tous types de documents, ou encore la célébration d'événements artistiques majeurs dans le quartier, comme le Festival Rock in Rio contribue à cette ouverture et inscrit le quartier de Armador comme un centre de cultures et d'animation pour l'ensemble des Lisboètes.

« CASA DOS DIREITOS SOCIAIS » (FLAMENGA - MARVILA) et « Espaço LX Jovem » (Armador — Marvila).

La « Casa dos Direitos Sociais » (CDS LX- Maison des Droits Sociaux) et l'« Espaço LX JOVEM » (Espace Jeunesse de Lisbonne) se trouvent au cœur de deux quartiers périphériques (Flamenga et Armador) principalement constitués de logements sociaux et habités par une très grande majorité de personnes d'origine migrante et d'étrangers..

La Maison des Droits Sociaux de Lisbonne est le fruit d'une initiative récente de la Municipalité de Lisbonne visant à fournir un espace de communauté pour les Associations, où elles peuvent s'installer provisoirement et développer leurs travaux mais également participer à des débats publics, à la politique municipale, à la culture de la ville en plus de bénéficier d'un soutien pour créer leur propre structure. La Maison des Droits Sociaux de Lisbonne vise à être un espace ouvert aux associations de Lisbonne.

Ainsi, l'une des principales tâches de la CDS Lx est également la promotion des services aux populations vulnérables, comme les migrants, mais aussi pour les jeunes, les personnes âgées, les femmes, etc. La CDS Lx dispose d'espaces qui peuvent être utilisés comme salles de classe, de formation, d'ateliers de danse, de théâtre et de cinéma, avec l'objectif de rendre rapidement l'ensemble de l'espace accessible aux personnes handicapées.

Pour sa part, le Centre Jeunesse de Lisbonne (Espaço Lx Jovem) est un espace dédié aux jeunes qui vivent, étudient ou travaillent dans la ville de Lisbonne. Il est également administré par la direction des droits sociaux du Conseil de la ville de Lisbonne. Le centre de Jeunesse (Espaço Lx Jovem) offre plusieurs possibilités et activités pour les jeunes : bureau d'information, studio d'enregistrement pour les groupes de musique, bibliothèque, salles de réunion, auditorium, galerie en plus d'accueillir prochainement la radio « Lx Jovem ».





ONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

En conclusion, les participants se sont accordés sur 11 recommandations permettant de synthétiser les principaux apprentissages de la rencontre et de porter ensemble certains engagements locaux, nationaux et mondiaux en faveur de la cohésion sociale et du dialogue interculturel et interreligieux.

- 1. Le niveau local est celui de la cohésion sociale. En tant que niveau d'administration le plus proche des populations, les gouvernements locaux sont aux premières lignes de la cohésion sociale, du dialogue interculturel et interreligieux. Les territoires, sont les lieux où se créent les interactions sociales. Pour cela il est nécessaire d'adopter une méthode ascendante, qui parte des quartiers. De plus, il est fondamental de travailler la question de la cohésion sociale d'un point de vue spatial en prévenant la constitution de quartiers de relégation sociale et culturelle, à travers des politiques coordonnées de logement, de réhabilitation urbaine et en ouvrant les quartiers périphériques sur le reste de la ville à travers des actions culturelles, la mise en place d'infrastructures et de transports.
- 2. Le vivre ensemble est un enjeu clé de la durabilité des villes. Il s'agit de lutter contre la violence, à travers la lutte contre les discriminations, le racisme, la xénophobie et la haine.
- Les villes métropolitaines comme principaux lieux d'arrivée des migrants ont un rôle essentiel à jouer dans

la coordination des politiques d'accueil. La gouvernance métropolitaine permet de faciliter la répartition des lieux d'établissement des migrants au sein des aires métropolitaines, notamment entre les zones rurales et urbaines. De plus, elles peuvent permettre l'échange et le partage des bonnes pratiques d'accueil et partager des outils comme des programmes de formation d'agents publics sur les questions interculturelles et de médiation.

- 4. Les politiques de cohésion et d'inclusion sociales exigent des approches intégrées et transversales. Cela suppose de mettre en œuvre des stratégies et des plans d'action avec des mécanismes concrets de coordination transversale au sein de l'administration basés sur une impulsion politique forte. La cohésion sociale requiert de prendre en compte l'intersectionnalité des facteurs d'exclusion en développant une attention particulière aux questions de genre et à la jeunesse. Les femmes migrantes sont trop souvent les invisibles des processus migratoires alors qu'elles sont les plus vulnérables aux exploitations, aux abus sexuels et au harcèlement. Les enfants doivent aussi faire l'objet d'une protection particulière. La participation est importante pour mettre en place une telle approche.
- 5. L'Union européenne et les États doivent reconnaître et faciliter le rôle des gouvernements locaux dans la cohésion sociale et dans l'inclusion des migrants. Les gouvernements locaux ne peuvent pas être laissés seuls pour faire face aux questions d'accueil des migrants. Les politiques d'accueil et d'inclusion doivent faire l'objet de coordination multi-niveaux à partir de responsabilités partagées entre les différents niveaux d'administration et en assurant les ressources humaines et financières nécessaires aux gouvernements locaux pour faire face à leurs responsabilités en la matière. L'Union européenne doit coordonner les politiques d'accueil des migrants afin d'éviter la situation de débordement que connaissent certaines régions et villes. De plus, les villes du sud de la Méditerranée ne peuvent pas être les "douaniers" de l'Europe en matière de migration.
- 6. La cohésion sociale doit se baser sur une approche fondée sur les droits humains. Cela signifie une approche qui place les personnes au cœur des politiques publiques et renforce la participation des migrants quel que soit leur statut administratif.
- 7. La diversité et l'interculturalité sont un atout pour les villes. Les villes ont toujours été constituées de vagues de migrations : les gouvernements locaux ont un rôle à jouer pour véhiculer des messages positifs sur les migrations.
- 8. Le dialogue interreligieux est l'un des vecteurs de la coexistence pacifique. Le dialogue et la consultation avec les différentes communautés et habitants basés sur des valeurs partagées comme la solidarité sont une façon de créer les conditions d'une meilleure compréhension mutuelle et de permettre à chacun de pratiquer sa foi dans le respect des valeurs de la société d'accueil.

- 9. Les gouvernements locaux doivent travailler avec et pour les citoyens afin de promouvoir l'interculturalité et le dialogue. Les contributions de la société civile sont déterminantes et requiert une meilleure coordination entre les administrations locales, les associations et les habitants.
- 10. Les gouvernements locaux doivent sensibiliser les populations locales à travers des actions éducatives, de recueil de données ventilées et la fourniture de statistiques pour lutter contre les préjugés, notamment en travaillant avec les médias. Les villes ont un rôle clé pour contribuer aux valeurs de tolérance et reconnaître la contribution des migrants à la citoyenneté locale et à la richesse. En ce sens, les migrants contribuent aux revenus fiscaux des municipalités. Il est important d'inclure les migrants le plus tôt possible dès leur arrivée afin d'éviter le coût social de l'exclusion.
- 11. Les ressources humaines des administrations locales doivent inclure des critères de diversité et être formées à l'interculturalité et à la médiation.





De haut en bas : réunion d'apprentissage par les pairs, projet MC2CM - Maison des Droits Sociaux, Lisbonne, Juillet 2016

Visite de l'Espace Lisbonne Jeune (Espaço LX Jovem), Quartier de Armador, District Marvila - réunion d'apprentissage par les pairs, projet MC2CM - Lisbonne, Juillet 2016

BIBLIOGRAPHIE

- Barcelona Interculturality Programme Actions for intercultural dialogue and social cohesion in a diverse city.

 Disponible en ligne: http://ajuntament.barcelona.cat/bcnacciointercultural/sites/default/files/ficheros/
 Programa%20BCN%20interculturalitat%20en%20angles.pdf
- Berman, Y. (2003), Indicators for social cohesion. Discussion paper submitted to the European Network on Indicators of Social Quality of the European Foundation on Social Quality, Amsterdam. Disponible en ligne: https://www.google.at/urlsa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=5&cad=rja&uact=8&ved=0ahUKEwiSytRy7HMAhWC1iwKHS9LAOkQFgg8MAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.ucc.ie%2Farchive%2Fhdsp%2FSQ_pro%2FYitzhak_Social%2520cohesion%2520discussion%2520paper_second%2520version.doc&usg=AFQjCNEcsSQj-vzqrQoI-AKx_XqjX_XrEg
- Charte de Vienne. Disponible en liqne: https://charta.wien.qv.at/site/files/2013/02/charta_info_enqlish_small.pdf
- Cities welcoming refugees and migrants, International Coalition of Cities Against Racism, UNESCO http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002465/246558e.pdf
- Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU. La Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité de CGLU. Disponible en ligne: http://www.uclg-cisdp.org/sites/default/files/CISDP%20Carta-Agenda%20Sencera_FINAL_1.pdf.
- Demireva, N. (2015), Briefing: Immigration, Diversity and Social Cohesion. 3rd Revision. The Migration Observatory at the University of Oxford. Disponible en ligne: http://www.migrationobservatory.ox.ac.uk/sites/files/migobs/Briefing%20-%20Immigration%20Diversity%20and%20Social%20Cohesion.pdf
- Enchautegui, M.E. et Giannarelli, L. (2015) The Economic Impact of Naturalization of Migrants, Urban Institute, Dec.
- Etat de la migration dans le monde 2015 Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité, OIM. Disponible en ligne : http://publications.iom.int/es/books/etat-de-la-migration-dans-le-monde-2015-les-migrants-et-les-villes-de-nouveaux-partenariats
- Perchinig et al., (2012), The National Policy Frames for the Integration of Newcomers. PROSINT Comparative Report.

 Disponible en ligne: http://research.icmpd.org/fileadmin/ResearchWebsite/Project_material/PROSINT/
 Reports/WP2 CompRep Final03052012.pdf
- Pour un Monde de villes inclusives, Document de positionnement politique approuvé par le Conseil Mondial de CGLU, (2008). Disponible en ligne: https://issuu.com/cisdpdh/docs/por_un_mundo_de_ciudades_inclusivas
- Rapport du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, sur le Rôle des gouvernements locaux dans la protection et la promotion des droits de l'Homme, A/HRC/30/49, Sept 2015 (paragr. 23, paragr. 26 et 27)
- Rapport du Comité Consultatif du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, sur le Rôle des gouvernements locaux dans la protection et la promotion des droits de l'Homme, paragr. 25. Les administrations locales en tant qu'organe appartenant à l'Etat sont co-responsables de la garantie des droits, même si l'Etat est le seul sujet de droit international (paragr. 23, paragr. 26 et 27).
- Sayad, A. et Gilette, A. L'immigration algérienne en France, Paris, Entente, 2ème édition

CREDITS

COORDINATION DE L'ÉVÉNEMENT

Apprentissage de CGLU Ville de Lisbonne

PARTENAIRES

UN-Habitat TCMPD

ECRITURE:

Lamine Abbad, Apprentissage de CGLU **Magali Fricaudet**, Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains

SUPERVISION

Sara Hoeflich, Apprentissage de CGLU **Mohamed Boussraoui**, CGLU

DESIGN ET EDITION

Isabelle Colas, Apprentissage de CGLU **Lina Gast**, Apprentissage de CGLU

Photo de couverture : Expo Collectiva Pintura eu, tu, nos. Espaço LX Jovem, Lisbonne

Pour plus d'informations sur le projet: l.abbad@uclg.org

Document réalisé par :







Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU

En partenariat avec:











Avec le soutien de :





Swiss Agency for Development and Cooperation SDC

